

# LE TACOT

www.thoury-ferrottes.fr Facebook Thoury Ferrottes officiel



Fête de village en 1915



page 21

Abris bus



pages 24 - 25

Oeufs de Pâques

En direct de la mairie	p. 2 - 16
Ça vous concerne	p. 17 - 19
Ça se passe ici	p. 20 - 27
Portraits	p. 28
Infos pratiques	p. 29
État civil	p. 29
Nos entreprises	p. 30 - 31
Agenda	p. 32

## L'ÉDITO DU MAIRE /



Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Plusieurs questions ou interrogations nous sont parvenues et je tiens à vous en apporter les réponses.

### **Vaccination :**

Nous avons été dans l'obligation de nous battre pour vous trouver une solution afin d'accéder et vous proposer des dates pour la vaccination contre la Covid.

Après plusieurs appels téléphoniques, des pressions envers nos instances politiques et des jours de perdus, une solution a été mise en place avec le centre de vaccination de Montereau-Fault-Yonne.

Ensuite, nous avons réussi à obtenir des inscriptions pour 6 ou 12 personnes par semaine. Ce fut long mais le processus est engagé et 45 personnes de plus de 60 ans ont pu être vaccinées (à leur demande).

### **Fibre :**

Le déploiement de la fibre a bien avancé sur notre commune. Les câbles sont mis en place ainsi que l'armoire relais, rue de Flagy.

Néanmoins, nous rencontrons des soucis pour la mise en place de câbles et ceci à cause de branches d'arbres qui envahissent les lignes électriques et empêchent le câble de passer. Après consultation avec les propriétaires, la commune fera élaguer ces arbres qui débordent sur la voie publique et la facture leur sera, bien entendu, envoyée. Je pense que nous pourrons, comme énoncé dans un précédent Tacot, bénéficier de la fibre 2ème semestre 2021.

### **Travaux de voirie :**

L'allée des écureuils est rénovée en voie verte avec une subvention du FER (Fonds d'Équipement Rural) voir photos page 22.

Le montant étant de 17 552,40 euros avec 7 313,50 euros de subvention, il reste donc à la charge de la commune 10 238 ,90 euros dont 2 879 euros de TVA à récupérer dans 2 ans. La rue des Charbonniers a été refaite en enrobé pour un montant de 17 703,00 euros et cela sans subvention possible. Voir photos page 22.

Un parking de 5 places a été réalisé sur le hameau de Bichereau financé à 100 % par la CCPM (Communauté de Communes du Pays de Montereau) voir photos page 22.

La rue du Moulin va être refaite en enrobé et une partie des trottoirs de la rue Petite, travaux financés également à 100 % par la CCPM.

### **Fête sur la commune :**

Vu le contexte sanitaire, nous voulons rester prudent pour nos festivités.

- La fête de la musique est annulée.

- Nous partons sur le même dispositif que l'année dernière pour le 13 et 14 juillet.

Il y aura un repas républicain le soir du 13 juillet sur la place de la Mairie avec distribution d'un bâton tricolore pour les enfants, un feu d'artifice suivi d'une soirée dansante. Nous annulons la journée du 14 juillet.

- Nous organiserons un concert le 29 août sur la place de la Mairie. Un groupe Corse traversera la mer pour venir chanter à Thoury-Ferrottes !

Un projet sur lequel nous travaillons depuis 3 ans. Ils profiteront d'un passage pour 2

concerts à Bordeaux pour faire une escale sur notre commune.

**Nouveauté :**

Une table de ping-pong va être installée dans le parc de jeux de la Mairie.  
L'abri bus de la place de la Mairie a été végétalisé ainsi que le pont des Marais (page20)

**En cours :**

Nous travaillons toujours sur la création d'une aire de jeux sur le hameau de Bichereau.

Je vous souhaite de bonnes vacances estivales et j'espère vous croiser durant diverses festivités sur notre commune.

Yves Roy

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins



**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2021**

Le 02 mars 2021 à 20 heures en la mairie de Thoury-Ferrottes se sont réunis les membres du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Yves ROY, Maire, remise et affichée le 22 février 2021.

**Étaient présents :** Alice BARTHELEMY, Alain BARTHOUX, Célia BUIRE, Denis CHOLLET, Hélène DECRESSAT, Johan FREMY, Elise GISLARD, Pascal MARTINEZ, Jean-Claude MONTAILLIER, Joël PAUPARDIN, Laëtitia PIRES, Yves ROY, José TOMAS

**Était absent excusé :** Benoît SAVARY pouvoir à Hélène DECRESSAT

**Était absent :** Djamila AMOUR-BARRAULT

**Secrétaire de séance :** Laëtitia PIRES

Ont voté pour : QUATORZE (14)

---oOo---

**Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent conseil municipal qui s'est tenu le 15 octobre 2020.**

Monsieur le Maire donne la parole aux élus.

**Le conseil municipal**, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés,

**Approuve** le procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2020.

Madame Laëtitia PIRES est désignée secrétaire de séance.

---oOo---

### 1. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (I.D. 77)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122,  
 Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,  
 Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018,  
 Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du « groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale » et changement de dénomination en « groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale (ID 77) »,  
 Vu la délibération n° 2020-10-15-08 du 15 octobre 2020 relative à l'adhésion de la commune de Thoury-Ferrottes au Groupement d'Intérêt Public ID 77.

Considérant l'adhésion au groupement d'intérêt public ID 77 et l'obligation du conseil municipal de nommer un élu pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale d'ID 77.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des conseillers présents et représentés,

DESIGNE Monsieur Denis CHOLLET, comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale d'ID 77.

### 2. MODIFICATION DES STATUTS DU SIRMOTOM

Après lecture de la délibération du Syndicat de la Région de Montereau Fault Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères (SIRMOTOM) en date du 18 décembre 2020 relative à la modification de l'article II des statuts du SIRMOTOM,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cette modification.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents et représentés, la modification de l'article II des statuts du SIRMOTOM.

### 3. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SIRMOTOM

Après lecture de la délibération du Syndicat de la Région de Montereau Fault Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères (SIRMOTOM) en date du 18 décembre 2020 relative à la modification du règlement intérieur fixant les conditions d'accès aux déchetteries du SIRMOTOM,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cette modification.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents et représentés, la modification du règlement intérieur fixant les conditions d'accès aux déchetteries du SIRMOTOM.

### 4. ENGAGEMENT ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

L'article L1612-1 du CGCT permet à l'exécutif, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le budget primitif étant voté en mars ou avril, Monsieur le Maire vous propose de lui accorder cette autorisation.

Chapitre	Article	B.P.	Décisions modificatives	TOTAL	25 %
20				3 100.00	
	2051	3 100.00		3 100.00	775.00
204				39 552.81	
	2046	39 552.81		39 552.81	9 888.20
21				15 158.66	
	2128	6 350.66		6 350.66	1 584.66
	21318	5 000.00		5 000.00	1 250.00
	21568	1 000.00		1 000.00	250.00
	2188	2 808.00		2 808.00	702.00
<b>TOTAL</b>				<b>57 811.47</b>	<b>14 449.86</b>

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des conseillers présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020.

### **5. MISE EN PLACE DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**

**Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88 ;

**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ;

**Vu** le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

**Vu** la circulaire NOR RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

**Vu** la circulaire ministérielle du 3 avril 2017 concernant la mise en place du RIFSEEP,

**Vu** l'avis du comité technique en date du 15 octobre 2020, relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions sujétions, expertise et à la prise en compte de l'expérience professionnelle pour la partie IFSE et de la manière de servir et de l'engagement professionnel pour la partie CIA en vue de l'application du RIFSEEP, aux agents techniques de la Mairie de Thoury-Ferrottes ;

**Vu** le tableau des effectifs ;

**Considérant** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

**Considérant** que ce nouveau régime indemnitaire RIFSEEP se substitue pour le personnel de la filière technique à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement pour les grades concernés, instituées dans la délibération n°2 du 17 mars 2014, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu ;

**Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP, d'en déterminer les critères d'attribution et décide de mettre en place le nouveau régime indemnitaire composé de 2 éléments :**

- **L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,**
- **Le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.**

#### **Article 1 : Date d'effet**

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, il est proposé à l'assemblée délibérante d'instituer comme suit la mise en œuvre du RIFSEEP.

Ce régime indemnitaire se compose de deux parties :

- Une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
- Un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA)

Chaque part du RIFSEEP correspond à un montant fixé dans la limite des plafonds selon le groupe de fonctions déterminés dans la présente délibération et applicables aux fonctionnaires de l'Etat. La part variable ne peut excéder 50% du montant global des primes attribuées au titre du RIFSEEP.

Les montants sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du temps de travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupant un emploi à temps non complet.

Le montant annuel attribué individuellement est fixé par arrêté de l'autorité territoriale.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis et sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés.

Ces montants ainsi que le nombre de groupes de fonctions applicables évolueront au même rythme et selon les mêmes conditions que pour les corps ou services de l'Etat, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

#### **Article 2 : Les bénéficiaires**

L'indemnité pourra être versée aux fonctionnaires titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL et/ou à l'IRCANTEC ainsi qu'aux agents contractuels à partir d'un an consécutif dans la collectivité.

Pour les agents à temps complet, non complet ou à temps partiel, l'indemnité sera versée au prorata du temps de travail.

L'indemnité ne pourra pas être versée aux agents de droit privé (apprentis, emplois d'avenir).

### Article 3 : Grades concernés

Les grades concernés par le RIFSEEP sont :

Pour la filière technique :

- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Adjoint technique territorial

Catégorie C : Adjoint technique : 3 postes, 2 groupes

### Article 3 : Parts et plafonds

Le RIFSEEP est composé de 2 parts :

- ✓ une part fixe liée notamment aux fonctions (IFSE)
- ✓ une part variable et facultative liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir (CIA)

### Article 4 : Définition des groupes et critères :

- a) **Groupe de fonctions** : Les fonctions d'un cadre d'emploi sont réparties au sein de différents groupes (2 groupes pour la catégorie C, selon les critères professionnels suivants :

- **Pour la catégorie C** : Niveau de technicité, expertise et qualifications nécessaires à l'exercice des fonctions afin de valoriser l'acquisition et la mobilisation de compétences plus ou moins complexes dans le domaine fonctionnel de référence de l'agent et sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel afin de mesurer les contraintes particulières liées au poste (physique, affectation, variations horaires)...

- b) **Composition pour la part fixe (IFSE) :**

1. Groupe de fonctions
2. Expérience : valorisée par la connaissance de l'environnement de travail (fonctionnement de la collectivité, relations avec les partenaires et les élus), appréciée par le responsable hiérarchique lors du recrutement puis de l'entretien professionnel.

Le RIFSEEP fera l'objet d'un réexamen à chaque changement de grade ou de fonction. En l'absence de changement, le réexamen intervient au moins tous les 4 ans.

- c) **Critères pour la part variable (CIA) :**

1. la réalisation des objectifs
2. le respect des délais d'exécution
3. les compétences professionnelles et techniques de l'agent
4. les qualités relationnelles
5. la disponibilité et l'adaptabilité
6. l'effort de formation et d'évolution

Ces critères seront appréciés lors de l'évaluation personnelle annuelle.

- d) **Tableau de répartition**

**Détermination des groupes de fonctions et des montants maxi pour le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux**

ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX			MONTANTS ANNUELS	
Groupe de fonctions	Emplois	Grades	Montant maxi fixé par la collectivité	Plafonds réglementaire à ne pas dépasser
Groupe 1	Agent polyvalent autonome	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4 500 €	11 340 €
Groupe 2	Agent d'entretien	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4 500 €	10 800 €
	Agent polyvalent	Adjoint technique	4 500 €	

### Définition de l'enveloppe globale afférente à l'IFSE des adjoints techniques territoriaux

Pour l'application de ce paragraphe, seuls sont pris en compte les emplois inscrits au budget et effectivement pourvus. En rapport avec les montants maximum de l'IFSE ci-dessus indiqués, l'enveloppe globale afférente aux groupes est déterminée comme suit :

Groupe 1 : 4 500 €uros x 1 agent

Groupe 2 : 4 500 €uros x 2 agents

ADJOINT TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS CIA	
Groupes de fonctions	Emploi	Montant indemnitaire fixé par la collectivité	Montant réglementaire par fonction
Groupe 1	Agent polyvalent autonome	600 €	1 260 €
Groupe 2	Agent polyvalent	300 €	1 200 €
	Agent d'entretien	300 €	1 200 €

#### Définition de l'enveloppe globale afférente au CIA

Pour l'application de ce paragraphe, seuls sont pris en compte les emplois inscrits au budget et effectivement pourvus. En rapport avec les montants maximum de l'IFSE ci-dessus indiqués, l'enveloppe globale afférente aux groupes est déterminée comme suit :

Groupe 1 : 600 Euros x 1 agent

Groupe 2 : 300 Euros x 2 agents

#### Article 5 : Modulations individuelles et modalités de versement :

##### a) Part fonctionnelle (IFSE)

Le montant individuel dépend du rattachement de l'emploi occupé à l'un des groupes fonctionnels et de l'expérience. Le versement est mensuel sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué et est proratisé dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire.

##### b) Part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir (CIA)

Il sera proposé d'attribuer individuellement aux agents un coefficient de prime appliqué au montant de base et pouvant varier de 0 à 100%. Le pourcentage sera apprécié notamment à partir de l'évaluation professionnelle selon les critères fixés dans le formulaire de fiche d'entretien professionnel applicable dans la collectivité. Le pourcentage attribué sera revu annuellement à partir des résultats des entretiens d'évaluation. Il sera tenu compte de l'assiduité, l'efficacité, les compétences, le respect des procédures mises en place par l'administration, la disponibilité et le soin apporté dans le travail.

Le pourcentage du montant plafond déterminant le montant individuel sera fixé par arrêté de l'autorité territoriale. Ce montant n'est pas reconductible automatiquement d'une année à l'autre.

Le versement se fera en deux fois (0.5 en juin et 0.5 en décembre) sur l'année n+1 (n étant l'année de référence de l'entretien d'évaluation professionnelle).

#### Article 6 : Modalités de maintien ou de suspension en cas d'absence

Le RIFSEEP sera maintenu intégralement les 90 premiers jours d'un arrêt maladie et sera suspendu au-delà dans le cadre de la maladie ordinaire, longue maladie et grave maladie.

Durant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité ou adoption, accident du travail et maladie professionnelle, les primes sont maintenues intégralement ainsi qu'en cas de travail à temps partiel thérapeutique.

Toutefois, lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie, de grave maladie ou de longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé antérieurement au titre de la maladie ordinaire, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé de maladie ordinaire lui demeurant acquises.

#### Article 7 : Ancien régime indemnitaire et RIFSEEP

##### 1. Cumul :

Selon l'article 5 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014, l'IFSE est non cumulable avec les primes et indemnités de même nature et notamment l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, la prime de rendement, l'indemnité de fonctions et de résultats, l'indemnité d'administration et de technicité, l'indemnité d'exercice de mission des préfetures....

L'indemnité d'administration et de technicité ayant été mise en place, il convient d'abroger la délibération n°2 du 17 mars 2014 pour le personnel de la filière technique.

En revanche le RIFSEEP est cumulable avec l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées, les dispositifs compensant les pertes de pouvoirs d'achat, les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes...).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide :**

**D'instaurer** le régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP : IFSE + CIA) dans les conditions indiquées ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

**D'inscrire** les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées au budget ;  
**D'abroger** la délibération n°2 du 17 mars 2014 relative à la mise en place de l'IAT pour le personnel de la filière technique.

#### **6. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'EQUIPEMENT RURAL (F.E.R) POUR MOTORISER LA PORTE DU CIMETIERE**

Considérant que pour sécuriser l'accès au cimetière ;

Vu le devis présenté d'un montant de 2 688,03 Euros H.T. ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des conseillers présents ou représentés,

**APPROUVE** le projet de motorisation de la porte du cimetière,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à :

- Passer le Marché à Procédure Adaptée si le montant des travaux est supérieur au seuil de 25 000 € H.T. ;
- Solliciter l'aide du Département de Seine et Marne dans le cadre d'une demande de subvention « Fonds d'Equipement Rural », qui pourra représenter jusqu'à 50 % de subvention sur une base maximale de 100 000 € H.T. ;
- A signer tous les documents afférents à ce dossier ;
- A inscrire les dépenses au budget primitif 2021.

Arrivée de Madame Djamilia AMOUR-BARRAULT à 20 heures 22

#### **7. VENTE DE LA MAISON – CHEMIN DU JEU DE BOULES**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2241-1 ;

**Vu** le Code Civil et notamment l'article 542 ;

**Entendu l'exposé** de Monsieur le Maire indiquant que :

- la maison chemin du jeu de Boules aurait besoin de travaux de rénovation,
- plutôt que laisser se détériorer le patrimoine, il vaut mieux vendre pour réinvestir dans la rénovation et l'entretien d'autres biens,
- suite à une estimation faite par l'agence « MegAgence »

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :**

- **de vendre** le bien situé chemin du jeu de Boules 77940 THOURY-FERROTTEs, cadastré ZH 189 pour un prix de 140 000 Euros.
- **d'autoriser Monsieur le Maire** à signer la promesse de vente, l'acte de vente ainsi que tous les documents relatifs à cette vente.

#### **8. SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A RAISON DE 28 HEURES**

Suite à un avancement de grade et après avis préalable obligatoire du comité technique rendu favorable le 19 janvier 2021,

Monsieur le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint administratif à raison de 28 heures hebdomadaires du tableau des effectifs.

Le conseil municipal à l'unanimité, des membres présents et représentés,

**DECIDE** la suppression d'un emploi permanent à temps non complet à 28 heures hebdomadaires de l'emploi d'adjoint administratif territorial.

#### **9. SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A RAISON DE 10 HEURES**

Suite à un avancement de grade et après avis préalable obligatoire du comité technique rendu favorable le 19 janvier 2021,

Monsieur le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint technique à raison de 10 heures hebdomadaires du tableau des effectifs.

Le conseil municipal à l'unanimité, des membres présents et représentés,

**DECIDE** la suppression d'un emploi permanent à temps non complet à 10 heures hebdomadaires de l'emploi d'adjoint technique territorial.

#### **10. SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A RAISON DE 35 HEURES**

Suite à un avancement de grade et après avis préalable obligatoire du comité technique rendu favorable le 19 janvier 2021,

Monsieur le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint technique à raison de 35 heures hebdomadaires du tableau des effectifs.

Le conseil municipal à l'unanimité, des membres présents et représentés,

DECIDE la suppression d'un emploi permanent à temps complet à 35 heures hebdomadaires de l'emploi d'adjoint technique territorial.

### 11. SUPPRESSION DU POSTE DE REDACTEUR A RAISON DE 35 HEURES

Suite à un avancement de grade et après avis préalable obligatoire du comité technique rendu favorable le 19 janvier 2021,

Monsieur le Maire propose de supprimer le poste de rédacteur à raison de 35 heures hebdomadaires du tableau des effectifs.

Le conseil municipal à l'unanimité, des membres présents et représentés,

DECIDE la suppression d'un emploi permanent à temps complet à 35 heures hebdomadaires de l'emploi de Rédacteur.

### QUESTIONS DIVERSES

- La commune a reçu un courrier de Monsieur VITRY, demeurant à CERISIERS (89) distributeur de granulés (pellets) pour informer la population de tarifs préférentiels si regroupement de commande. Madame DECRESSAT Hélène va contacter l'entreprise pour de plus amples renseignements.
- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier du Paraph'Théâtre de Chevry en Sereine et propose de voir au prochain budget pour la demande de subvention.
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur VALLETOUX, Président de l'association Fontainebleau Mission Patrimoine Mondial, informant que le dossier « Domaine de Fontainebleau : château, jardins, parc et forêt » a reçu un avis favorable et entre ainsi sur la liste indicative nationale du patrimoine mondial.
- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier d'Environnement Bocage Gâtinais » qui remercie pour la subvention accordée en 2020.
- Remerciements de Monsieur et Madame CRAPARD, Madame KURZ, Madame GRAMAIN pour les colis offerts à l'occasion des fêtes de fin d'année.
- Monsieur le Maire fait lecture des remerciements de la famille BAUDIN à l'occasion des obsèques de Madame BAUDIN Geneviève.
- Monsieur le Maire informe le conseil que la fibre arrive sur la commune mais que le chantier est bloqué rue de Thoury – rue de Flagy et rue de la Gare, le long de la propriété du château de la Motte, à cause d'arbres qui gênent pour tirer les câbles.
- Monsieur le Maire informe le conseil de problèmes rencontrés sur des travaux dans une maison rue du Moulin.

Un rendez-vous est programmé avec le propriétaire.

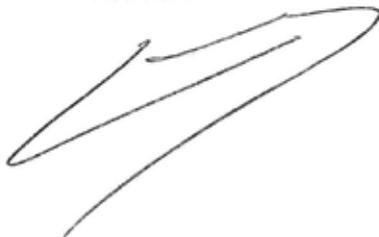
### Intervention des conseillers :

- Monsieur TOMAS et Monsieur CHOLLET rencontre le Département le lundi 29 mars pour préparer le dossier Villes et Villages fleuris.
- Suite à une réunion au SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples), il s'avère que le coût de fonctionnement de la piscine d'Egreville est énorme. Sachant que le Syndicat a préféré gardé les maîtres-nageurs lors du confinement, au risque qu'ils trouvent un emploi ailleurs.
- Madame BARTHELEMY fait un compte rendu de la dernière réunion du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable de la Vallée de l'Orvanne concernant les travaux de changement de canalisation de la rue de Flagy.

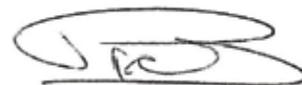
L'entreprise a été retenue, les travaux devraient démarrer mai-juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h21.

Le Maire  
Yves ROY



La secrétaire  
Laëtitia PIRES



Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021**

Le 14 avril 2021 à 20 heures dans la salle des fêtes de Thoury-Ferrottes se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Yves ROY, Maire, remise et affichée le 06 avril 2021.

**Étaient présents :** Djamila AMOUR-BARRAULT, Alice BARTHELEMY, Alain BARTHOUX, Célia BUIRE, Denis CHOLLET, Hélène DECRESSAT, Johan FREMY, Elise GISLARD, Pascal MARTINEZ, Jean-Claude MONTAILLIER, Joël PAUPARDIN, Laëtitia PIRES, Yves ROY, Benoît SAVARY, José TOMAS

**Secrétaire de séance :** Djamila AMOUR-BARRAULT

**Ont voté pour :** QUINZE (15)

--oOo--

**Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil Municipal** qui s'est tenu le 02 mars 2021.

Monsieur le Maire donne la parole aux élus.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés,

**Approuve** le procès-verbal de la réunion du 02 mars 2021.

Madame Djamila AMOUR-BARRAULT est désignée secrétaire de séance.

--oOo--

**1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n°2020-07-08-05 du 08 juillet 2020 du Conseil Municipal approuvant le budget primitif de l'exercice 2020 ;

**CONSIDÉRANT** les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ;

**CONSIDÉRANT** que dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le 1<sup>er</sup> adjoint prend la présidence ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de donner acte de la présentation faite des comptes administratifs ; de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux résultats de clôture de l'exercice précédent, aux résultats budgétaires de l'exercice et aux résultats de clôture de 2020 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous, décide d'approuver le compte administratif 2020 du budget de la commune ;

**Le Maire ayant laissé la présidence de la séance à Monsieur José TOMAS – 1<sup>er</sup> adjoint et a quitté la salle,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 14 pour et 1 abstention :**

– **DECIDE** d'approuver le compte administratif 2020 de la commune ;

– **ARRETE** le compte administratif de l'exercice 2020 comme suit :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédents reportés 2019	115 616.70 €	-47 969.34 €
Résultat de l'exercice 2020	53 022.31 €	12 029.69 €
<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>168 639.01 €</b>	<b>-35 939,65 €</b>

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

**2. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020**

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du receveur sauf règlement définitif ;**CONSIDÉRANT** que le compte de gestion retrace le flux des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année budgétaire ;**CONSIDÉRANT** qu'il est établi par le receveur municipal qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire ;**CONSIDÉRANT** que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le receveur en poste à Montereau et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune ;**CONSIDÉRANT** que le receveur municipal a transmis au Maire de la commune son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin et avant l'adoption du compte administratif avec lequel il doit concorder ;**CONSIDÉRANT** l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur ;**ADOpte** à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédents reportés 2019	115 616.70 €	-47 969.34 €
Résultat de l'exercice 2020	53 022.31 €	12 029.69 €
<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>168 639.01 €</b>	<b>-35 939,65 €</b>

**3. AFFECTATION DU RESULTAT**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les comptes de gestion et administratif 2020 votés ce jour ;

**CONSIDÉRANT** que le compte administratif 2020 fait apparaître les résultats de clôture suivants :Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	-47 969.34 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	115 616.70 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	-35 939.65 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	168 639.01 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	35 939.65 €
--	-------------

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, affecte les résultats de la manière suivante :**Ligne 1068

<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)</b>	<b>35 939.65 €</b>
---	--------------------

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

**Ligne 002 :**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	132 699.36 €
Excédent de résultat du compte A.F.R.	<u>8 895.93 €</u>
<b>Soit un total :</b>	<b>141 595.29 €</b>

**4. VOTE DES TAUX DES TAXES FONCIERES**

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
CONSIDERANT la proposition faite par le Maire de fixation des taux des taxes, au même niveau que l'année précédente,

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité les taux proposés :

NATURE DE LA TAXE	TAUX
Taxe foncière (bâti)	32.19 %
Taxe foncière (non bâti)	41.90 %

**5. VOTE DES SUBVENTIONS 2021 ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS**

Le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de subventions étudiées et proposées par la commission finances :

Association	Montant 2021
AHVOL	50.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE VOULX	100.00 €
CHEV'ANES DE TRAIT	50.00 €
ENVIRONNEMENT BOCAGE GATINAIS	30.00 €
FNACA	150.00 €
FOYER DES ELEVES COLLE J. PREVERT	80.00 €
PARAPH THEATRE	200.00 €
RANDONNEURS DU BOCAGE GATINAIS	80.00 €
RENAISSANCE VOULXOISE	80.00 €
SOUTIEN FACIL	100.00 €
TIR A L'ARC ORVANNAIS	100.00 €
LA CURIEUSE	700.00 €
THOURY'BAMBEL	2 500.00 €
POM'NATURE	1 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 220.00 €</b>

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après examen des différentes demandes,

**AUTORISE** le Maire à procéder au mandatement des subventions énoncées ci-dessus pour l'année 2021

Au compte 65548 « Autres contributions ».

**6. AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2321-2 28° du CGCT.  
Considérant que les comptes 204 « Subventions d'équipement versées » doivent faire l'objet d'un amortissement.

Considérant que l'instruction comptable M14 prévoit que les subventions d'équipement versées doivent faire l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de cinq ans.

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable permet et autorise la neutralisation de cet amortissement.

Considérant que la procédure de neutralisation s'opère comme suit :

1) Constatation de l'amortissement des biens, conformément au plan d'amortissement

- dépense de fonctionnement au compte 6811 chapitre 042,
- recette d'investissement aux comptes 28046 – 280422 et 28041512 chapitre 040 ;

2) Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées :

- dépenses d'investissement au compte 198 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées » chapitre 040,
- recette de fonctionnement au compte 7768 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées » chapitre 042.

Lorsque qu'une subvention d'équipement est totalement amortie, elle est sortie du bilan.

Le comptable créditera :

le compte 2046 par le débit du compte 28046 par opération d'ordre non budgétaire pour la somme de 23 773.08 €

Le compte 2041512 par le débit du compte 28041512 par opération d'ordre non budgétaire pour la somme de 7 910.56 €

Le compte 20422 par le débit du compte 280422 par opération d'ordre non budgétaire pour la somme de 1 776 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'amortir les subventions d'équipement versées sur une durée de 5 ans pour la somme de 33 459.64 €.
- De neutraliser totalement l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées pour la somme de 33 459.64 €.

**7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités locales ;

CONSIDÉRANT la présentation faite par le Maire du projet de budget 2021 par chapitre budgétaire, conformément à l'instruction comptable M 14 ;

CONSIDÉRANT que l'équilibre pour la **section de fonctionnement**, en dépenses et recettes,

- **s'établit à 679 327.25 € ;**

CONSIDÉRANT que l'équilibre pour la **section d'investissement**, en dépenses et recettes,

- **s'établit à 285 748.53 € ;**

ADOpte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2021 tel que présenté.

**8. DESIGNATION D'UN ELU REFERENT FORET-BOIS**

Monsieur le Maire expose au conseil :

La fédération nationale des communes forestières porte le projet de constituer un réseau régional composé d'élus référents forêt-bois dans chaque collectivité.

Propose Monsieur José TOMAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés,

Accepte et nomme Monsieur José TOMAS référent forêt-bois au sein de la commune.

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**Place de la Mairie  
77940 THOURY-FERROTTES**9. DESIGNATION D'ELUS POUR LES NOUVELLES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES****Monsieur le Maire,**

**Expose** que les commissions à la Communauté de Communes du Pays de Montereau ont été modifiées et propose de désigner des élus.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,** vote la modification des commissions communautaires suivant le tableau ci-dessous :

Eau potable, assainissement	Yves ROY	
	Benoît SAVARY	Hélène DECRESSAT
Développement territorial	Yves ROY	
	Alice BARTHELEMY	Johan FREMY
Administration générale, finances, mutualisation	Yves ROY	
	José TOMAS	Jean-Claude MONTAILLIER
Tourisme	Yves ROY	
	Djamila AMOUR- BARRAULT	Alice BARTHELEMY
Voirie	Yves ROY	
	Denis CHOLLET	Joël PAUPARDIN

**10. VENTE GRANGE RUE DU MOULIN**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2241-1 ;

**Vu** le Code Civil et notamment l'article 542 ;

**Entendu l'exposé** de Monsieur le Maire indiquant que :

- La grange communale rue du Moulin aurait besoin de gros travaux de couverture,
- plutôt que laisser se détériorer le patrimoine, il vaut mieux vendre pour réinvestir dans la rénovation et l'entretien d'autres biens,
- suite à une estimation faite par IAD France,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **de vendre** le bien situé rue du Moulin 77940 THOURY-FERROTTES, cadastré AI 194 pour un prix de 65 000 Euros.

**d'autoriser Monsieur le Maire** à signer la promesse de vente, l'acte de vente ainsi que tous les documents relatifs à cette vente.

**11. COMPROMIS DE VENTE – PARCELLE SUITE A LOCATION SFR**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain situé au lieudit « Le Cul Chaud » avait été signée en décembre 2008 entre la commune et la Société Française du Radiotéléphone. Cette convention est arrivée à expiration.

Suite à un entretien avec la société, il a été proposé l'acquisition d'une partie de la parcelle référence cadastrale ZE 257 suivant le plan en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le compromis de vente proposé par l'acquéreur HIVORY SAS.

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

**12. MOTION IMPLANTATION CASERNE DES POMPIERS DE MONTEREAU**

A la suite de la présentation en Conseil Communautaire le 8 mars 2021 du projet de construction d'une nouvelle caserne de pompiers sur la commune de MONTEREAU FAULT YONNE, avec transfert du site existant, par Monsieur Patrick SEPTIERS, Président du Conseil Départemental de Seine et Marne, en présence d'Isoline GARREAU, Présidente du SDIS et du Colonel Bruno MAESTRACCI, Directeur du SDIS, une discussion s'est engagée entre les élus du Pays de MONTEREAU.

Pour mémoire, l'Amicale des Maires du Pays de MONTEREAU (AMPM) s'était déjà saisie de ce dossier lors de son assemblée générale du 3 mars 2020, au cours de laquelle les élus avaient souligné le fait que ce transfert, s'il devenait effectif, supposerait pour un certain nombre de communes, notamment au sud de MONTEREAU, des modifications significatives dans la protection et le secours de leurs populations.

L'AMPM avait ainsi voulu être associée et pouvoir émettre un avis formel sur un sujet aussi important.

A cette époque, l'initiative d'une motion de l'ensemble des communes du Pays de MONTEREAU avait été évoquée.

Au regard de l'avancée de ce projet d'implantation d'une nouvelle caserne de pompiers de MONTEREAU FAULT YONNE, porté par le Département de Seine et Marne et le SDIS, et tout en approuvant le bienfondé, notamment dans la définition d'un lieu plus approprié, les communes de la Communauté de Communes du Pays de MONTEREAU demandent à être associées à ce projet qui touche à la protection et au secours de leurs populations.

Ils demandent par ailleurs que des discussions soient engagées sur ce projet, et en particulier sur les points suivants :

- La gestion des temps d'intervention lors de la traversée de MONTEREAU
- L'aménagement indispensable d'un carrefour giratoire à l'intersection des routes départementales 605 et 67,
- Le devenir du centre d'intervention de la GRANDE PAROISSE,
- Le renforcement en effectifs et en véhicules du centre d'intervention de VOULX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte que la motion soit signée par Monsieur le Maire.

**13. TRAVAUX ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE BICHEREAU**

**Considérant** l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) ;

**Considérant** que la commune de Thoury-Ferrottes est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

**Considérant** l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux rue de Bichereau.

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 176 960,40 Euros pour la basse tension, à 74 664 Euros pour l'éclairage public et à 77 663 Euros pour les communications électroniques.

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières.
- **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- **DEMANDE** au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue de Bichereau.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

**QUESTIONS DIVERSES**

- > Suite au passage des membres de la commission de Villes et Villages fleuris, celle-ci a reporté l'inscription de la commune au concours pour 2022.
- > Suite au projet d'aménagement d'une aire de jeux à côté du lavoir de Bichereau et après la visite du C.A.U.E. (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et de la DRIEE (Direction Régionale et

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie), l'étude pour mettre une aire de jeux à Bichereau est toujours en cours de réflexion.

➤ Monsieur le Maire informe le conseil que les élections régionales et départementales devraient avoir lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021.

➤ Avant d'intégrer la communauté de Communes du Pays de Montereau, la commune avait signé une DSP (délégation de service publique) c'est pourquoi le prix de l'eau était supérieure aux autres communes de la CCPM.

Après des réunions entre la CCPM, la SAUR et Monsieur le Maire, la DSP a été cassée, les habitants de la commune vont donc bénéficier d'une baisse sur le prix de l'eau, elle passera pour une facture type de 120 m3 à - 93,57 €uros T.T.C.

Monsieur le Maire tiens à remercier les services de la CCPM.

➤ Monsieur le Maire rappelle aux habitants que la taille des haies et des arbres qui débordent sur la voie publique est à leur charge !

Interventions des conseillers

• Alice BARTHELEMY : Suite au vote du budget du Syndicat des écoles du Bocage qui a eu lieu ce jour, la participation des communes pour l'année 2021 est de :

FLAGY : 95 982.54 €uros      THOURY-FERROTTES : 93 209.11 €uros      DORMELLES : 99 053.94 €uros

• Djamilia AMOUR-BARRAULT fait un retour sur la réunion du SITCOME (Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de Montereau et ses Environs).

• Pascal MARTINEZ : Réunion au SIVOM

Il y a un problème sur le parking de la piscine d'Egreville, énormément de nids de poules.

Qui doit payer, est-ce la commune d'Egreville ou le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) !

• Alain BARTHOUX : L'aménagement en pierre et le fleurissement qui ont été faits au pont des Marais et à l'abri bus de la Mairie est terminé. Il signale le bon travail des agents.

• Johan FREMY : Depuis que Grégory GANDOIN est parti, qu'en est-il du matériel sportif qui était en commun aux 7 communes de la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais ?

Monsieur le Maire a demandé à plusieurs reprises à Monsieur le Maire de Vouix une réunion pour faire l'inventaire du matériel, toujours pas de date de prévue.

• Hélène DECRESSAT : Quand sera acheté la table de ping-pong ? Après le vote du budget.

• Benoît SAVARY : Quand est-il de l'avancement des travaux de changement de canalisation rue de Flagy ?

Normalement, le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable de la Vallée de l'Orvanne a annoncé le début des travaux pour mai 2021.

• Denis CHOLLET : Le SIRMOTOM annonce une augmentation d'1 €uros 50.

La campagne de peinture réalisée par la CCPM démarrera semaines 33 à 35.

Travaux de voirie 2021, pris en charge par la CCPM : rue du Moulin et terminer la rue Petite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h48.

Le Maire  
Yves ROY

La secrétaire  
Djamilia AMOUR-BARRAULT



**Journée nationale du 8 mai 2021  
Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945**

Geneviève Darrieusecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées,  
chargée de la mémoire et des anciens combattants

8 mai 1945.

Par deux fois, l'Allemagne a signé sa capitulation sans condition. Pour l'Europe, la délivrance est là, la guerre est finie. Enfin. Après tant de souffrances et de désolations, après tant d'espérances et de luttes acharnées. Même les épreuves les plus douloureuses ont une fin. Même les tempêtes les plus dévastatrices s'achèvent.

Une joie bouleversée emplit les cœurs, les drapeaux ornent les fenêtres, les embrassades se noient dans la liesse populaire. Derrière les larmes de joie, celles de la peine affleurent. Personne n'oublie les villes ruinées, les vies dévastées, personne n'oublie que l'humanité a payé le plus lourd tribut de son histoire. Notre monde en fut à jamais changé. La Seconde Guerre mondiale est une rupture pour notre civilisation qui se sait, encore davantage, fragile et mortelle.

Soixante-seize ans plus tard, reliés par notre mémoire commune et épris de la même reconnaissance, nous nous unissons par la pensée et par notre hommage pour saluer le souvenir de celles et ceux qui ont combattu et abattu le fléau nazi.

Pour notre pays, rien ne fut simple, ce combat prit de nombreux visages et la victoire mille chemins. Malgré les ardents soldats de Moncornet, d'Abbeville, des Alpes, de Saumur et tous « ceux de 40 », l'ombre de l'occupation, de la division puis de la collaboration a jeté son voile obscur sur la France.

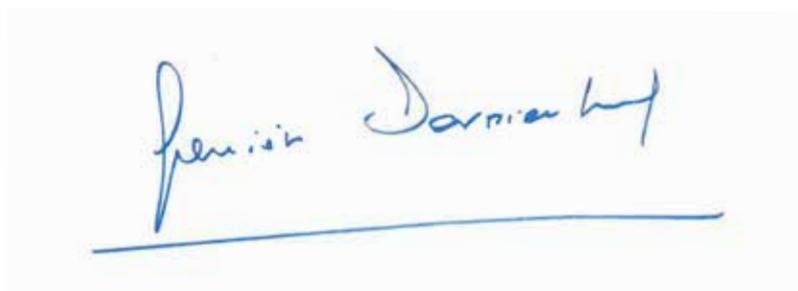
Il y a 80 ans, en 1941, les flambeaux de la Résistance brillaient déjà. Le flot du refus et de l'espérance montait tandis que la répression forgeait son funeste souvenir à Chateaubriant, au camp de Souge ou au Mont-Valérien. La France libre recevait les ralliements des territoires ultramarins et poursuivait son inlassable épopée. Dans les sables de Koufra, elle nouait un pacte avec la victoire et par la voix du colonel Leclerc regardait déjà vers Strasbourg. A l'instar d'Hubert Germain, dernier des compagnons de la Libération, ce fut toute une jeunesse ardente et résistante qui refusa la défaite et

l'asservissement, qui refusa de servir les desseins de l'occupant. Tous, ils ont permis à la France de s'asseoir à la table des vainqueurs.

Cela fut rendu possible par le combat acharné des armées françaises et des armées alliées, par les Forces Françaises Libres qui jamais ne cessèrent la lutte, par le dévouement des résistants de l'intérieur, par chaque Française et Français qui a refusé l'abaissement de la France et la négation de ses valeurs. Notre gratitude demeure indéfectible.

Entendons les mots de Malraux : « un monde sans espoir est irrespirable ». La victoire de 1945 est le succès de l'espérance, mais elle est aussi l'aube d'un nouvel effort collectif pour la reconstruction, pour la paix et pour l'Europe. Hier comme aujourd'hui, face aux épreuves et aux crises du temps, la Nation française se tient debout, résiliente et espérante.

Unis et solidaires, souvenons-nous de l'adversité surmontée et de la liberté reconquise.



## COMMÉMORATION DU 8 MAI /

Comme chaque année, nous avons déposé une gerbe de fleurs et observé une minute de silence au monument aux morts pour rendre hommage à nos héros.

La cérémonie a été écourtée à la demande de l'Etat en raison de la crise sanitaire.



## FRELONS /

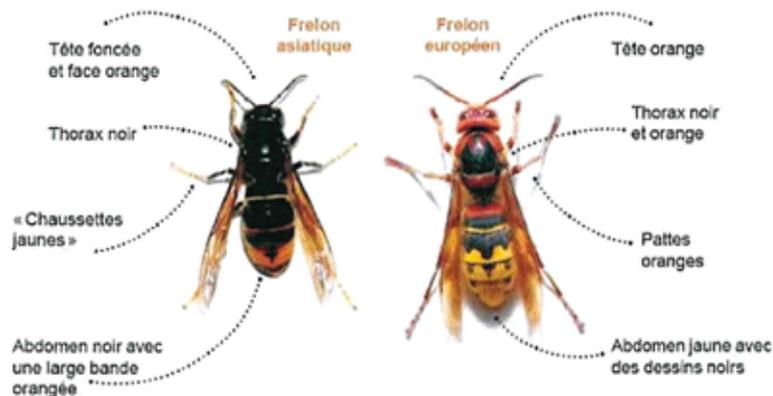


### Communiqué sur la destruction de nids de frelons asiatiques sur le territoire de la CCPM

Dans le cadre de son plan miel et après l'installation d'apiculteurs sur le territoire et de l'ouverture d'une miellerie à Voulx, la CCPM prend en charge à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 la destruction des nids de frelons asiatiques sur le territoire, qu'ils soient situés dans le domaine privé ou public.

Un seul numéro : 01 60 73 43 87

### Frelon asiatique, le reconnaître



## PETIT RAPPEL /

La mairie se tient à votre écoute, pour tous renseignements, demandes, besoins.

Le maire et les adjoints sont disponibles aux **permanences les lundis 14h-16h, mercredis 9h-12h, vendredi 16h-19h**. Si les horaires ne vous conviennent pas vous pouvez demander un rendez-vous.

La mairie peut répondre à tous vos courriers pour cela n'oubliez pas de mettre vos coordonnées, si cela a été omis vous comprendrez bien que cela est impossible. Reformulez votre demande en complétant vos noms et adresses.

## ABRI BUS DE THOURY /

L'abri bus de Thoury (pas loin de l'église) a fait peau neuve. Des travaux de peinture ont été réalisés. Le toit a subi une réfection totale. Les graffitis ont été nettoyés. Mais aussi, il a été fait un désherbage tout autour.



## ABRI BUS DE LA MAIRIE /

L'abri bus de la mairie a changé de look. Nous avons privilégié la pose d'un enduit finition pierre pour être en harmonie avec le village. La commission cadre de vie et fleurissement avait le projet de fleurir celui-ci. Les agents communaux ont posé un toit végétalisé, palissade pour les fleurs grimpantes et une nouvelle poubelle. Merci de préserver cet endroit pour que les plantes puissent pousser tout naturellement. Nous sommes satisfaits vu les retours positifs de nombreux habitants.



## AIRE DE JEUX /

Suite à des actes de vandalisme, nous devons effectuer des travaux de sécurité sur la Fourmi. Ils ont été réalisés pour le grand plaisir de nos bambins avec les beaux jours qui arrivent cela devenait urgent. Merci de respecter cette aire de jeu pour le bien de tous !!!



## EMBELLISSEMENT DU PONT DES MARAIS /

Après la rénovation du pont, nos agents techniques sont entrés en action.

Pour embellir les berges de l'Orvanne, ils ont mis en œuvre la pose de pierres, des plantes qui permettront de retenir la terre et de couvrir le sol, ainsi que des fleurs grimpantes qui pousseront le long de la balustrade.



## RÉFECTION DES CROIX DE BICHEREAU ET DE PÈLERINAGE /

Vous pouvez dorénavant lors de vos ballades revoir les croix de notre village. Cela nous tenait à cœur de les remettre car elles font parties de notre patrimoine.

La Croix de Bichereau était tombée et ramassée par un habitant. La Croix de Pèlerinage, elle, avait subi des actes de vandalismes.

Toutes deux ont été réparées, repeintes et scellées.

Merci de respecter notre patrimoine.



## TRAVAUX DE VOIRIE /

Depuis le début de l'année de nombreux travaux de voirie ont été effectués, continuant ceux déjà initiés durant l'année 2020.

### Place de parking à Bichereau



*Pendant travaux*



*Pendant travaux*



*Après*

### Allée des Écureuils



*Avant*



*Après*



*Avant*



*Après*

### Rue des Charbonniers



*Avant*



*Après*



*Avant*



*Après*

## ENLÈVEMENT DE SOUCHES /

Merci à Éric et sa jument Paloma, qui avec beaucoup d'efforts et de savoir, ont réussi à retirer les souches qui encombraient l'Orvanne du lavoir de la rue du 19 mars 1962.



## NOS AMIS LES CHIENS /

Plusieurs personnes se sont présentées en mairie pour nous signaler l'errance de chiens, causant des désagréments et risquant leur vie sur la chaussée avec la circulation. Surtout nous ne savons pas si ces chiens ne sont pas agressifs cela pourrait avoir de graves conséquences.

Pour rappel, la mairie peut intervenir auprès de la SACPA, l'animal sera transporté à Vaux-le-Pénil dans un chenil. Pour le récupérer, il faudra alors payer les frais de fourrière.

Nos animaux nous donnent beaucoup (leur fidélité, leur bienveillance et leur gentillesse).  
Prenez soins d'eux...



## ŒUF DE PÂQUES /



Cette année, l'association Thoury'Bambel avait lancé un concours créatif sur le thème de Pâques aux enfants du village (de la maternelle au CM2).

Le Dimanche 4 avril, sept membres de l'association sont partis en quête des dessins ou objets présentés sur les maisons afin de distribuer des gourmandises chocolatées pour le plaisir des enfants.

En fin de matinée, le jury s'est réuni pour choisir les gagnants. Le choix a été difficile devant les très belles réalisations et le nombre de participants.

L'association remercie l'accueil des enfants et des parents qui nous a été fait lors de la distribution.

Bravo à nos trois gagnants : Aëlysse, Zion et Mathéo.





## LA PETITE FERME DE THOURY : UN PETIT COIN DE PARADIS ! /

Nichée au cœur du village, la petite ferme de Thoury, créée par Pauline et Kévin, rassemble une centaine d'animaux dans un bel écrin de verdure et compte aujourd'hui poules, canards, dindons, oies, paons, pintades, cailles et lapins ! Soucieux de consommer de la viande saine et locale, Pauline et Kévin se sont lancés petit à petit dans un élevage familial.

Parmi les poules, on trouve les gâtinaises, réputées pour leur chair savoureuse ; les sussex herminées excellentes pondeuses et les poules de Janzé, redoutables contre les frelons asiatiques et qui protègent actuellement les ruches à proximité de Thoury-Férottes !

Les lapins, tous pur race, sont confortablement installés dans leur clapier. Déposées en pension pour la journée dans votre jardin, les oies remplacent efficacement les tondeuses !

Tout ce petit monde s'entend très bien et les naissances se multiplient ! Les espaces de vie sont partagés et très bien entretenus par nos deux courageux fermiers. Avis aux amateurs, ils recherchent une personne sérieuse, capable de les remplacer en cas d'absence.

Passionnés, Pauline et Kévin ont appris sur le tas, en questionnant les anciens du village, en apprenant de leurs erreurs, et en faisant preuve de bon sens. La nourriture provient essentiellement des agriculteurs locaux et, grâce au syndicat des écoles du Bocage, des restes de la cantine, qui plutôt que d'être jetés, finissent dans l'estomac ravi de tout ce petit monde.

La petite ferme propose à l'achat des poules et lapins pur race (prendre contact sur facebook ou directement avec eux). L'aventure débutée il y a deux ans se poursuit et des projets se dessinent : sensibiliser les élèves du village à la cause animale, organiser une fête de village autour de la ferme et pourquoi pas réhabiliter une espèce locale en voie de disparition...



## POM' NATURE : UNE NOUVELLE ASSOCIATION À THOURY /

Je m'appelle **POM'NATURE** et je suis née le 27 mars 2021.

La Présidente : Marilyne David  
 Le Vice-Président : Benoît Savary  
 La Secrétaire : Marinette Tomas  
 La Trésorière : Brigitte Leraisnier

Vous aimez le contact avec la nature, venez nous rejoindre les vendredis soirs pour arpenter les chemins de la commune (dès que la situation sanitaire le permettra).

Tous les ans au mois de septembre les établissements Leclerc organise l'opération « Nettoyons la nature » donc nous vous attendrons à cette date pour ramasser tout ce qui est jeté sur les bords des routes et des chemins, le verre, la ferraille, le plastique, etc... toujours trop nombreux.  
 Sans oublier l'organisation de la fête de la pomme qui devrait avoir lieu fin octobre - début novembre.



## FOOD TRUCK : LA FA'BRIQUE /

A compter du vendredi 4 juin, un food truck sera présent sur la place de la mairie. Il sera là une fois tous les quinze jours le vendredi soir. N'hésitez pas à commander par téléphone ou à venir sur place.



<p><b>BURGER À COMPOSER</b>  <i>Nos burgers sont composés de viande 100% pur bœuf</i></p> <p>Choisissez votre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pain :</li> <li>Buns / Pain burger traditionnel</li> <li>• Fromage :</li> <li>Emmental / Cheddar / Chèvre</li> <li>• Salade :</li> <li>Iceberg / Roquette</li> <li>Oignon / Tomate</li> <li>• Sauces :</li> <li>Ketchup / Mayonnaise /</li> <li>Moutarde / Harissa / Poudre /</li> <li>Burger / Samourai</li> </ul>	<p><b>MENU ENFANT</b></p> <p>Tenders / Frites / Boisson / Yaourt à boire 5€</p> <p><b>NOS BOISSONS</b></p> <p>Coca, Orangina, Ica Tea... 1€20          Perrier, Eau plate 1€20</p>
<p><b>SPÉCIALITÉS DU CHEF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tortilla escalope de poulet, oignon, tomate, cheddar, sauce au choix. 4€</li> <li>• Soupe du jour (de octobre à mars) 2€50</li> <li>• Croque monsieur : 4€</li> </ul> <p>- Traditionnel          Pain de campagne, jambon, béchamel, gruyère</p> <p>- Norvégien          Pain de campagne, saumon fumé, béchamel, gruyère</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Barquette de frite 3€50</li> </ul>	 <p><b>LA FA'BRIQUE</b>          FOOD TRUCK</p> <p><i>Livraison possible dans un rayon de 10 km</i></p> <p><b>07.55.28.34.60</b>          Minimum de commande 20€          Livraison offerte.</p>
<p><b>FORMULES LA FA'BRIQUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Burger à composer / frites / boisson 8€50</li> <li>2 croques monsieur au choix / frites / boisson 8€50</li> <li>Tortilla / frites / boisson 8€50</li> <li>Formule sans boisson 7€50</li> </ul>	

Vous trouverez dans cette rubrique et dans les 2 prochains Tacots, les portraits de l'ensemble de l'équipe municipale /

**Laetitia Pires** a 34 ans et est hôtesse de caisse. C'est une enfant de Thoury, ses parents s'étaient installés dans le village quand elle avait 2 ans ! Elle n'a connu que Thoury, s'y sent en sécurité et ne se voit absolument pas habiter ailleurs ! Laetitia a choisi de se présenter comme conseillère municipale par goût du challenge, attrait de l'aventure et parce qu'elle sait qu'elle va découvrir et apprendre beaucoup de nouvelles choses. Son plat préféré est la tartiflette mais surtout parce que c'est l'un des rares plats qu'elle ne rate pas quand elle reçoit.



**Jean-Claude Montailier** a 70 ans et est retraité. Il exerçait en tant qu'ingénieur analyste exploitation, expert informatique. Il habite le village avec son épouse depuis janvier 2011. Il souhaitait se rapprocher de leurs parents déjà âgés. Jean-Claude apprécie le calme et la sérénité du village, ainsi que l'architecture et les sites anciens des environs. Il s'est engagé à la mairie afin de participer à la vie du village et apprendre à connaître ses habitants. Ses recettes fétiches sont l'osso-bucco et le couscous !

**Célia Buire** a 35 ans et est développeuse d'applications web. Elle a grandi dans le village entre 1993 et 2005 et en a gardé de si bons souvenirs qu'elle a décidé d'y revenir en 2017. Elle y apprécie la campagne environnante et le calme ainsi que les nombreux services à proximité. Elle a rejoint l'équipe municipale en tant que représentante du hameau des Marais car elle trouvait intéressant de participer à la vie de la commune. Célia adore le confit de canard, les bouchées à la reine et les sashimis saumon.



**Alain Barthoux** a 56 ans et habite le village depuis bientôt 23 ans ! Il a choisi de s'installer à Thoury pour le charme de la vie à la campagne loin de Paris et sa banlieue. Il apprécie particulièrement le lavoir derrière la bibliothèque pour écouter le bruit de l'eau et profiter du cadre. Il a intégré l'équipe municipale lors du mandat précédent car il souhaitait donner un peu de son temps à la collectivité de Thoury. Il est resté dans l'équipe car il apprécie notre maire et le travail accompli et voulait continuer à travailler à ses côtés. Alain adore le pâté de pomme de terre !

**Elise Gislard** a 41 ans et habite le village depuis 2016. Elle est inspectrice des finances publiques. Elle a choisi de s'y installer car son compagnon y habitait et pour l'attrait du cadre de vie et de ses habitants. Elle apprécie particulièrement la place de la Mairie, son terrain de pétanque et le petit parc, et les balades qu'offre la campagne alentour. Elle a intégré l'équipe municipale par envie de s'investir pour la commune et ses habitants et par soutien au maire sortant dont elle a apprécié le travail. Sa recette fétiche est le fondant au chocolat mais son plat préféré est la raclette !



**PERMANENCES MAIRIE /**

Lundi de 14h à 16h  
 Mercredi de 9h à 12h  
 Vendredi de 16h à 19h  
 Tél. : 01 64 31 94 45  
 Mail : [mairie.thoury-ferrottes@orange.fr](mailto:mairie.thoury-ferrottes@orange.fr)

**AGENCE POSTALE COMMUNALE /**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h30 à 17h  
 Levée du courrier à 16h15  
 Mercredi de 9h30 à 12h  
 Samedi de 10h à 12h  
 Tél. : 01 64 31 13 08

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE /**

Mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h  
 Samedi de 10h à 12h  
 Tél. : 09 63 43 77 05  
 Mail : [bib.thoury@orange.fr](mailto:bib.thoury@orange.fr)

**NUMÉROS D'URGENCE /**

POLICE / GENDARMERIE : 17  
 POMPIERS : 18  
 SAMU : 15

**Caroline Berthelot et Christelle Masson** vous accueillent sur rendez-vous au cabinet d'infirmières de Thoury-Ferrottes (2, rue Charretier) et se déplacent pour les soins à domicile. Tél. : 06 19 57 44 89

**HORAIRES DE TRAVAUX de bricolage et jardinage bruyants /**

Jours ouvrés de 7h à 20h  
 Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h30  
 Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

**RAMASSAGE DES DÉCHETS /**

Poubelle marron :  
 tous les lundis.



Poubelle jaune :  
 tous les jeudis.



Conteneurs à verre et à journaux :  
 - en bas de la rue de Verdun  
 - au lavoir de Bichereau  
 - au golf de la Forteresse



Marre des publicités qui envahissent votre boîte aux lettres ?  
 Pour réduire vos déchets, apposez cet autocollant sur votre boîte. Disponible en mairie.

**BRÛLAGE A L'AIR LIBRE DE TOUS DÉCHETS INTERDIT** (art. 84 - règlement sanitaire départementale)**DÉCHETTERIE DE VOULX /**

Horaires d'été (1<sup>er</sup> Avril au 30 septembre)

Route de Saint-Ange. Tél. : 01 60 96 90 04  
 Lundi, mercredi : 8h30-12h30 / 13h15-18h45  
 Vendredi : 13h15-18h45  
 Samedi : 8h30-12h30 / 13h15-18h45  
 Dimanche : 8h30-12h30  
 Mardi, jeudi : fermé  
 Amiante : Se rendre à la déchetterie Dépolia, ZI Les Renardières à Ecuelles. Tél. : 01 60 74 00 20

**BROYAGE DÉCHETS VERTS /**

Contact auprès du SIRMOTOM / 01 64 32 67 23

**RAMASSAGE DES DÉJECTIONS CANINES /**

Afin de garder nos trottoirs propres, pelouses et espaces publics, les propriétaires de nos amis les chiens sont priés de ramasser les déjections de leur animal à chaque sortie !

**ILS SE SONT DIT OUI /**

**Tony**, Christian, Marcel Paupardin et **Myriam**, Nancy, Sophie Nardi, le 23 janvier 2021.

**Pierre-Olivier**, Roger Sottiaux et **Eloïse**, Laurence De Visch, le 22 mai 2021.

**ILS NOUS ONT QUITTÉ /**

Mme **Baudin Geneviève**, Jeanne, Amélie, le 5 février 2021.

M. **Chapelet Patrick**, Lionel, Henri, le 20 février 2021.

**ILS SONT NÉS /**

**Ilyès**, fils de Mourad Hamdi et Magali Mounier, né le 11 janvier 2021.

**Maël**, fils de Thomas Lafoucrière et Terrie Lignières, né le 16 février 2021.

**Lèna**, fille de Romain Kolodziej et de Laëtitia Vollereau, née le 29 avril 2021.

**Tiago**, fils de Valentin Victor et de Laura Fernandes, né le 9 mai 2021.

**Nolan et Ethan**, fils de David Pimenta et d'Aurélie Bellay, nés le 19 mai 2021.

Votre carte de visite ici  
C'est gratuit pour toutes activités sur Thoury !

**Esco Bar**  
Bar - Tabac - Jeux - Brasserie

01.64.31.10.26  
escobar.thoury@gmail.com  
39 rue de Flagy  
77940 THOURY-FEROTTES  
RCS B31 111 018 MELUN



Lundi : 8h30-12h / 16h30-18h30  
Mardi : 8h30-12h / 16h30-18h30  
Mercredi : 8h30-12h / 16h30-18h30  
Jeudi : Dormito  
Vendredi : 8h30-12h / 16h30-18h30  
Samedi : 8h30-12h  
Dimanche : Dormito

SARL MORIZE  
6 rue de Bichereau 77940 THOURY-FEROTTES



SARL MORIZE  
maçonnerie générale et couverture

0624781065 - 0174906691  
jeanmi7713026@hotmail.fr



**Formule à partir de 15,50 €**

Ouvert tous les midis et les vendredis et samedis soirs.  
Ouverture le soir en semaine sur réservation pour les groupes

Domaine de la Forteresse - 77940 Thoury-Ferottes - Tél. 01 60 96 02 13 - Fax. 01 60 96 01 41  
restaurant@golf-forteresse.com www.golf-forteresse.com



THOMAS GIGOT  
PHOTOGRAPHE - GRAPHISTE

06.64.42.86.97  
www.graphiktom.com thomas.gigot@gmail.com



"Entre Ciel & Terre"  
Thérapies naturelles  
Développement personnel

07 69 39 13 96

NATUROPATHIE  
IRIDOLOGIE  
MAGNETISME  
ASTROLOGIE

**Melo Coiff**  
Coiffure maquillage et ongles  
Service à votre domicile

06.59.85.33.28

Rameau mélodie  
77940 thoury ferottes  
melodie.tamjan@laposte.net

**SOFREP**  
MRKHEDI



Revêtement sols et murs - Agréement de plâtres - Petite maçonnerie - Travaux de finition

76 Rue de Flagy - 77940 Thoury Ferottes  
Tél : 0620642533 - 0811 510475015RM77  
Site : www.sofrep77.com  
Email : contact@sofrep77.com - sofrep@thoury.fr

**TSO Informatique**

Dépannage Informatique à domicile  
Conseil - Installation - Initiation - Maintenance  
56 rue de Flagy - 77940 Thoury-Ferottes  
Tél : 01-60-96-03-04 ou 06-25-56-39-91  
Email : contact@tso-informatique.com

**M&E PRINT**  
Mounir & Elise MANSOURI

☎ 06.22.67.78.57  
☎ 06.24.22.50.76  
✉ me.printer77@gmail.com  
© M&E Print

7 rue des Brandins - 77940 Thoury Ferottes

SERIGRAPHIE TRANSFERT SUBLIMATION

Les Attelages du Prat  
Tel 06 09 07 87 10



Mail : lesattelagesduprat@orange.fr  
http://Lesattelagesduprat.e-monsite.com

**La Forge d'Antan**  
Forges d'Antan  
Serrurier

Fabrication sur mesure et pose :  
Portails, Clôtures, rampes d'escaliers, gardes corps, Balcons, marquises

Sébastien Coutard  
11 Rue de Bichereau 77940 Thoury Ferottes  
06 15 25 23 89

**Laëtitia Photographie**  
laetitia.photographie@hotmail.com  
Laëtitia Photographie



Portrait Grossesse Mariage  
Naissance Evénements

**PIZZA à JOËL**  
Pizzas à emporter

06 59 60 04 68

N'hésitez pas à appeler pour réserver  
de 17h à 21h  
 Paiement par chèque ou espèces uniquement



Votre carte de visite ici  
C'est gratuit pour toutes activités sur Thoury !

Votre carte de visite ici  
C'est gratuit pour toutes activités sur Thoury !

### Gîte de la Caseline (Thoury-Ferrottes)



Denise Quatre  
06 80 05 51 47

Bruno Pelletier  
06 09 70 82 85

Site internet :  
«Gîte de France en  
Seine-et-Marne»  
n°394

"GITES DE FRANCE"

### Chambres d'hôtes de l'Orvanne (Thoury-Ferrottes)

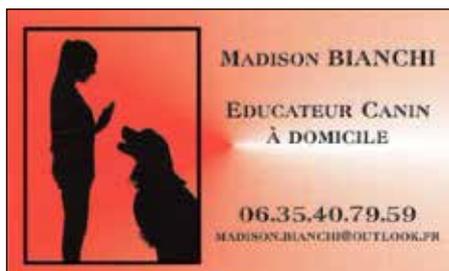


Marie-France et  
Henry Graffagnino

9, rue du Pont de la  
messe - Bichereau  
01 60 74 73 66  
06 08 14 90 58

Henri.graff@  
wanadoo.fr

"GITES DE FRANCE"



Votre carte de visite ici  
C'est gratuit pour toutes activités sur Thoury !

**Mardi 13 juillet****Fête nationale**

Repas républicain avec distribution d'un bâton tricolore pour les enfants, un feu d'artifice suivi d'une soirée dansante.  
Organisée par la municipalité.

*Place de la mairie***Dimanche 29 août****Concert Andà**

Concert pop-rock corse.  
Organisé par la municipalité.

*Place de la mairie***Samedi 25 septembre****Nettoyons la nature**

Organisée par  
l'association Pom'nature.

*Rendez-vous place de la mairie***Dimanche 12 septembre****Vide grenier**

Organisé par Thoury'Bambel.

*Dans le village***Fin octobre - début novembre** (date à fixer)**Fête de la pomme**

Organisée par  
l'association Pom'nature.

*Place de la mairie*

Compte-tenu de la crise sanitaire que nous traversons,  
les festivités ne pourront être annoncées ou confirmées que plus tard.

Cela se fera par les biais suivants :

- Par distribution de flyers dans votre boîte aux lettres.
- Visible sur le panneau d'affichage place de la mairie.
- Sur le site de la mairie : [www.thoury-ferrottes.fr](http://www.thoury-ferrottes.fr)
- Sur la page facebook officielle de notre village : [thoury ferrottes officiel](https://www.facebook.com/thouryferrottesofficiel).
- Sur l'application Panneau Pocket.

**Mairie de Thoury-Ferrottes**

Directeur de la publication : Yves Roy

Maquette et conception graphique : Thomas Gigot

Comité de rédaction : Elise Gislard, Célia Buire, Yves Roy, Joël Paupardin, José Tomas

Ont aussi collaboré à ce numéro : M. David, Y. Primard, Thoury'Bambel

Photos : Y. Roy, J. Tomas

Pour contacter la rédaction, envoyer des idées, propositions d'articles, photos ou illustrations : [mairie.thoury-ferrottes@orange.fr](mailto:mairie.thoury-ferrottes@orange.fr)  
Imprimé sur papier par Espace Graphic. Ne pas jeter sur la voie publique.

Juin 2021 - [www.thoury-ferrottes.fr](http://www.thoury-ferrottes.fr) - Facebook : Thoury Ferrottes Officiel !